Envoyé en préfecture le 17/03/2016 Reçu en préfecture le 17/03/2016 Affiché le 17/03/2016

ID: 056-215600347-20160305-D2016_9-BF

Commune de CARNAC – MORBIHAN EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 5 mars à 9 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 26 février 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Etaient présents: M. Olivier LEPICK, M. Paul CHAPEL, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Armelle MOREAU, M. Pascal LE JEAN, Mme Nadine ROUÉ, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Monique THOMAS, M. Hervé LE DONNANT, M. Gérard MARCALBERT, Mme Morgane PETIT, M. Michel DURAND, M. Patrick LOTHODÉ, Mme Catherine ISOARD, Mme Maryvonne BELLEIL, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Jean-Yves DEREEPER, Mme Christine LAMANDÉ, M. Marc LE ROUZIC, M. Olivier BONDUELLE

Absents excusés: Mme Karine LE DEVEHAT qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROBINO, M. Philippe AUDO qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à Mme Armelle MOREAU, Mme Maïwenn ARHURO, Mme Christine DESJARDIN, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD qui a donné pouvoir à Mme Jeannine LE GOLVAN.

Secrétaire de séance : Mme Morgane PETIT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2016-9 SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE MUSEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14 selon lequel le maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

VU le budget primitif et les deux décisions modificatives de l'exercice 2015,

VU le compte de gestion de l'exercice 2015,

VU le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par le Maire,

VU l'avis émis par la commission des finances et du développement économique lors de sa réunion du 24 février 2016,

CONSIDERANT que M. Olivier LEPICK, Maire de Carnac, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015 relatives au report à nouveau, au résultat, aux débits et aux crédits budgétaires portés aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERANT que M. Paul CHAPEL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que M. Olivier LEPICK, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Paul CHAPEL pour le vote du compte administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés : (6 abstentions : Jeannine LE GOLVAN, Jean-Yves DEREEPER, Christine LAMANDE, Marie-France MARTIN-BAGARD, Marc LE ROUZIC. Olivier BONDUELLE) :

 APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Musée, faisant apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 17/03/2016 Reçu en préfecture le 17/03/2016

Dischart has also as a linear control of the contro	Affiché le ,
Résultat à la clôture de l'exercice 2014 :	ID : 056-215600347-20160305-D2016 9-BF
Section de fonctionnement: Résultat	0.00 €
dont : Part affectée à l'investissement en 2015	
Excédent de fonctionnement reporté en 2015	0,00 €
Section d'investissement : Déficit de	6 335,83 €
Recettes – Titres émis en 2015 :	
Section de fonctionnement	540 224,74 €
Section d'investissement	58 540,74 €
Dépenses – Mandats émis en 2015 :	
Section de fonctionnement	540 224,74 €
Section d'investissement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	
Section de fonctionnement : Equilibre	0,00 €
Section d'investissement : Excédent de	
Résultat global de clôture 2015 (hors restes à réaliser) : Excédent d	e 5 520.63 €

- ENREGISTRE l'état du bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2015,

- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Olivier LEPIC